

L'AFD & LA MICROFINANCE



La Microfinance
pourquoi ?

L'INTERVENTION DE L'AFD DANS LE



LA MICROFINANCE, POURQUOI ?

Dans de nombreux pays, l'immense majorité de la population n'a pas accès au secteur bancaire classique : sa capacité d'épargne et ses besoins de crédit sont trop faibles par rapport aux coûts que ces opérations engendreraient pour les banques.

Or l'accès aux services financiers (possibilité d'obtenir du crédit, sécurisation de l'épargne et des moyens de paiement) est essentiel pour réduire la vulnérabilité de ces populations aux aléas de la vie (maladies, décès, etc.) et pour permettre le développement d'un tissu de petites entreprises privées, source de dynamisme économique, de création d'emplois et d'augmentation des revenus.

LES CONDITIONS DU SUCCÈS

La viabilité financière

Des subventions de bailleurs de fonds peuvent être nécessaires au démarrage des opérations de microfinance. Mais, pour répondre durablement aux besoins de leurs clients, les IMF doivent construire leur viabilité financière, c'est-à-dire couvrir leurs coûts par le produit de leur activité. Cet objectif est atteint dans des délais variables selon les contextes et les publics ciblés. Il implique toujours que l'IMF soit gérée de façon rigoureuse et professionnelle, et qu'elle puisse pratiquer des taux d'intérêt compatibles avec la recherche de l'équilibre financier.



ADEFI Madagascar

Diversification des produits, articulation avec le secteur privé.

ADEFI est une institution de microfinance créée en 1995 à Madagascar par ACEP-Développement, financée par le Ministère des Affaires étrangères, puis par l'AFD. Ayant atteint le seuil de couverture de ses charges par ses produits d'exploitation à l'issue de sa troisième année de fonctionnement, ADEFI a adopté un statut d'association mutualiste, seule forme juridique accessible alors à une institution de microfinance.

La clientèle d'ADEFI est composée de micro-entreprises urbaines, avec un niveau de prêt moyen de 600 € et un encours de 2,5 M€ réparti entre 6600 clients dont la moitié dans l'artisanat de production et de service et dont 58% sont des femmes.

En 2002, ADEFI a mis en place un guichet PME destiné à financer les investissements de micro-entreprises ayant grandi avec ses concours, en mettant au point une nouvelle méthodologie de crédit. A partir de mi-2003, le dispositif a été élargi aux autres PME, exclues des financements bancaires classiques. Le prêt moyen aux PME est de 9000 €.

Pour sécuriser sa gouvernance et obtenir les ressources nécessaires à son développement, ADEFI a engagé un processus de création d'une SA à qui sera transférée l'activité de financement et le portefeuille de prêts de la mutuelle. Une banque locale a décidé d'entrer au capital de la SA. La mutuelle ADEFI, principale actionnaire de la SA, étudie la mise en place d'un système d'assurance santé au bénéfice des microentrepreneurs.



SECTEUR DE LA MICROFINANCE



FAULU Kenya

Le refinancement des microcrédits par les investisseurs institutionnels.

Faulu, dont la devise est de permettre à de petits entrepreneurs de "réussir grâce à leurs prêts", est une des plus importantes institutions de microfinance du Kenya. Créée en 1991, son activité est axée principalement sur l'octroi de crédits à des groupes solidaires. Fin 2002, l'institution touchait 24 000 clients pour un portefeuille de 9 M€, tant en milieu urbain que rural.

Pour mieux répondre à la demande et poursuivre sa croissance, Faulu a décidé en 2004 de lancer une émission obligataire de 500 M Ksh (environ 5,5 M€) à 5 ans sur le marché de Nairobi. Grâce à la garantie de l'AFD (75 % du montant de l'émission), elle a pu ainsi utiliser l'épargne locale pour soutenir les populations les plus pauvres. L'émission a été clôturée avec succès le 29 mars 2005.

L'intérêt de l'opération n'est pas seulement de permettre à Faulu d'obtenir des ressources à moindre coût par rapport au refinancement bancaire. Il est aussi de créer une relation d'affaires entre une IMF et des investisseurs institutionnels locaux (compagnies d'assurances, fonds de pension...) principaux détenteurs d'une épargne longue qui devra à terme contribuer au développement de la microfinance.

La viabilité institutionnelle

La pérennité des IMF implique aussi leur viabilité institutionnelle, c'est-à-dire une bonne gouvernance dans un cadre réglementaire adapté.

La qualité de la gouvernance est essentielle pour maintenir une vision et une stratégie à long terme, quelle que soit la forme juridique de l'IMF : association, mutuelle ou coopérative, société anonyme. A cet effet, les IMF peuvent être accompagnées par des réseaux internationaux, avec le soutien des bailleurs de fonds, ou par des actionnaires de référence.

Les IMF s'inscrivent dans le cadre législatif et réglementaire national. Celui-ci doit tenir compte des spécificités de la microfinance par rapport aux opérations bancaires classiques. La plupart des pays se sont dotés de réglementations spécifiques au secteur depuis les années 1990. L'AFD, avec le Ministère des Affaires étrangères, appuie les efforts des États pour améliorer leur cadre réglementaire et renforcer leurs capacités de supervision.

La diversification des produits

La microfinance n'est pas seulement le microcrédit. Les populations non bancarisées ont aussi besoin de produits d'épargne et d'assurance leur ouvrant la possibilité de planifier leurs dépenses et de faire face aux aléas de la vie. Elles ont aussi besoin d'instruments de transfert, notamment pour les travailleurs migrants.

De leur côté les IMF elles-mêmes ont besoin de ressources pour financer les prêts, qu'elles peuvent trouver en empruntant à des banques ou en collectant l'épargne de leurs clients. La construction du secteur doit prendre en compte cette complémentarité, soit dans les IMF elles-mêmes, soit au niveau du secteur, par un rapprochement entre des IMF principalement prêteuses et des IMF principalement collectrices d'épargne.

Un compartiment "à part entière" du secteur financier

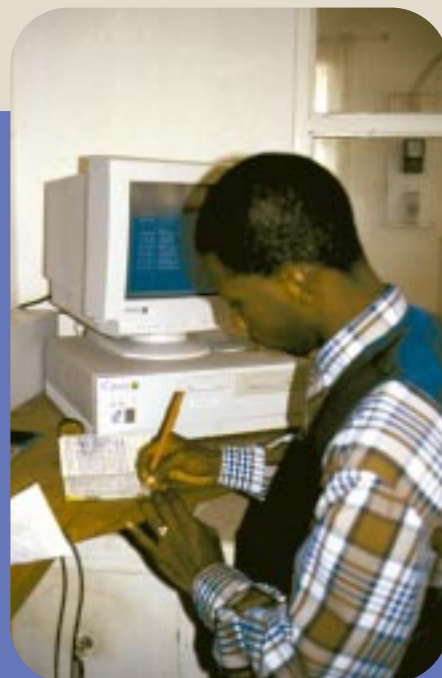
La microfinance est née en marge du secteur financier classique (banques, établissements financiers...) le plus souvent avec l'appui de subventions extérieures et l'assistance technique d'ONG internationales. Nombre d'IMF sont maintenant devenues des institutions financières agréées et supervisées par les autorités monétaires et tissent des liens institutionnels et financiers avec des partenaires privés : fonds d'investissements spécialisés, banques locales, investisseurs institutionnels, etc. Cette évolution permet l'élargissement de la microfinance pour servir une clientèle toujours plus nombreuse.

Un nouvel instrument de l'AFD

la facilité d'investissement en microfinance.

Pour compléter sa gamme d'instruments en faveur de la microfinance, l'AFD s'est dotée en novembre 2004 d'un outil "fonds propres", dénommé "facilité d'investissement en microfinance", d'un montant de 20 millions €. Cette facilité permet d'apporter des fonds propres ou quasi-fonds propres dans des IMF, en création ou en cours de transformation, ou dans des fonds d'investissement en microfinance. Les conditions de rémunération et de remboursement, négociées dès le départ, sont fonction du type de structure appuyée, de son stade de maturité, du public touché, du degré d'implication du secteur privé et des performances de l'institution.

Avec ce nouvel outil, l'AFD peut appuyer les structures aux moments clefs de leur existence (création, développement, changement de forme juridique...) avec un retrait programmé au profit des investisseurs privés, le remboursement des fonds venant réabonder la facilité pour appuyer de nouvelles structures.



LES AXES D'INTERVENTION DE L'AFD

Sur la base de ces constats, l'AFD a défini une stratégie d'appui au secteur de la microfinance dont les grands axes sont les suivants :

Intégrer les leçons du passé

- Aider les IMF à atteindre rapidement autonomie et pérennité pour offrir durablement des services financiers :
 - Donner la priorité à l'objectif d'équilibre financier.
 - Prendre en compte les différences de contexte, entre milieu rural et milieu urbain, entre différentes catégories de populations-cibles, dans les conditions de construction de cet équilibre.
 - Soutenir l'extension d'IMF ayant atteint ce seuil d'équilibre et la réplique de modèles performants.
- Appuyer l'institutionnalisation et le renforcement des capacités des IMF viables.
- Appuyer les autorités monétaires dans la construction de cadres juridiques et réglementaires adaptés à la microfinance.

Et innover

- Appuyer les actions innovantes d'opérateurs spécialisés ayant déjà fait leurs preuves.
- Appuyer les IMF dans la recherche de diversification de leur offre de services financiers : prêts aux micro-entrepreneurs, crédits adaptés au cycle de production agricole, produits de financement de l'habitat, produits de microassurance santé, etc.
- Appuyer la prise en compte de la microfinance dans la définition des politiques nationales de lutte contre la pauvreté.
- Favoriser l'articulation des IMF performantes avec le secteur financier formel et donner aux subventions un effet de levier pour la mobilisation des ressources privées.



SECTEUR DE LA MICROFINANCE



Le fond LFI

L'AFD a pris une participation de 2 M€ dans un fonds d'investissement, LFI, destiné à la création de microbanques en Afrique, en cofinancement avec la SFI, la KfW, le FMO et la BEI. Des apports directs en quasi-fonds propres à des IMF, actuellement en cours d'instruction, vont permettre à celles-ci d'aborder de nouvelles activités qui ne seront rentables qu'à moyen ou long terme : extension dans le secteur rural, développement de prêts pour l'investissement de PME, mobilisation de l'épargne des migrants...

DES MOYENS EN RAPPORT AVEC LA STRATÉGIE :

- La microfinance est une priorité du Plan d'Orientation Stratégique de l'AFD.
- La stratégie d'appui au secteur est intégrée dans la problématique plus générale d'appui au développement du secteur financier.

Une offre adaptée

L'AFD dispose d'une offre large d'outils de financement, permettant d'adapter le produit utilisé au type d'IMF et au cadre réglementaire local :

- Subventions pour investissements et renforcement des capacités des IMF.
- Prêts concessionnels en euros.
- Garanties d'emprunt d'IMF à des banques en monnaie locale.
- Garanties d'émission d'IMF sur le marché obligataire local.
- Prêts subordonnés, prêts participatifs en monnaie locale, à des conditions adaptées au plan d'affaires de l'IMF (Facilité d'investissement en microfinance).

Une organisation adéquate

- Une équipe microfinance intégrée au sein d'une équipe pluridisciplinaire d'appui à l'ensemble du secteur financier. Cette organisation permet le maintien d'un pôle de compétences et de capitalisation autour de la microfinance et le développement de synergies avec les métiers bancaires classiques.
- Une équipe dédiée, au Centre d'études financières, économiques et bancaires (CEFEB), organisant des sessions de formation de haut niveau à l'intention des dirigeants d'IMF et des autres intervenants du secteur : organes de supervision, ministères des finances, banques commerciales etc.
- Un réseau de spécialistes, tant au siège du Groupe AFD que dans les agences, au CEFEB et à Proparco, animé par l'équipe microfinance du département technique.



Les premières interventions de l'AFD en microfinance datent de 1988.
Depuis lors, l'AFD a appuyé une quarantaine d'institutions de microfinance (IMF)
pour un montant total de plus de 160 M€.

NOUS CONTACTER...

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès des agences locales de l'AFD
dans les pays de notre zone d'intervention ou auprès de l'équipe microfinance
du Département Secteur financier, financements structurés et appui au secteur privé,
Division Banques et marchés financiers.



AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

5 rue Roland Barthes
75598 Paris cedex 12
France

Tél. : +33 1 53 44 31 31
Fax : +33 1 44 87 99 39

Luc Rigouzzo
Directeur du Département
rigouzzol@afd.fr

Martha Stein-Sochas
Responsable de division
stein-sochasm@afd.fr

Marie-France l'Hériteau
lheriteaumf@afd.fr

Anne Clerc
clerca@afd.fr

Marion Joubert
joubertm@afd.fr



GROUPE AGENCE
FRANÇAISE DE
DÉVELOPPEMENT